



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 18 septembre 2020

### **COVID-19 : RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES PAR LES ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS**

Dans un contexte régional d'accélération de l'épidémie de Covid-19, et alors que la vie sociale a repris son cours, la préfète de la Somme appelle les acteurs de la vie sociale à faire preuve de la plus grande vigilance à l'occasion des manifestations qu'ils organisent.

Avec la fin des vacances estivales et le brassage de la population, les risques de diffusion de la Covid-19 se sont accrus et des départements voisins ont atteint un seuil épidémiologique d'alerte.

Dans ces conditions la préfète de la Somme prend toutes les mesures qui s'imposent, et appelle régulièrement tous les acteurs du territoire ainsi que la population à respecter les gestes essentiels à la protection sanitaire des habitants.

C'est ainsi que l'organisation d'une activité rassemblant plus de 10 personnes est soumise au dépôt préalable obligatoire d'un protocole sanitaire par les organisateurs en préfecture ou en sous-préfecture.

Malgré tous ces efforts, il a été rapporté par la presse locale l'absence de port du masque par les participants à l'occasion d'une activité de loto-quine à Albert.

Contrairement aux affirmations de l'organisateur, les services de la sous-préfecture de Péronne avaient bien rappelé à l'organisateur le caractère obligatoire du port du masque pendant cette activité, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 27 août 2020.

Afin de ne pas créer de chaîne de contamination, la préfète rappelle que les participants aux activités se déroulant dans les lieux clos recevant du public doivent porter obligatoirement un masque en permanence, à l'exception des moments de repas.

**Service communication et  
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48  
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



PrefectureSomme



@Prefet80

51, Rue de la République  
80000 Amiens

**La préfète rappelle que la meilleure protection contre le COVID-19 réside dans la scrupuleuse application en toutes circonstances des gestes barrières et mesures de distanciation sociale :**

- se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique ;
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
- se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter ;
- éviter de se toucher le visage ;
- respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres ;
- saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades.

**La préfète de la Somme en appelle enfin à la responsabilité de chacun et rappelle que ces mesures de protection ont pour objectif prioritaire d'épargner les Samariens d'une forte recrudescence de l'épidémie de COVID-19 et des conséquences qu'elle engendrerait, y compris pour le personnel soignant dont les efforts sont depuis plusieurs mois considérables.**